



## COMMUNE DE GEER

### PERMIS D'ENVIRONNEMENT

#### AVIS

### **Décision relative à une demande de permis d'environnement (D. 29-22§2 et R. 41-2 du livre Ier du Code de l'Environnement)**

Le Bourgmestre informe la population qu'un permis d'environnement a été délivré à *ENECO Wind s.a* ; *Chaussée de Huy 120F à 1300 Wavre* ayant pour objet : ***prolongation de la durée de validité des éoliennes E7, E8 et E9 autorisées par l'Arrêté ministériel du 10 mai 2012.***

La décision peut être consultée du 14/02/2018 au 05/03/2018 à : l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine 1, durant les heures d'ouverture de l'administration. Le lundi de 15h00 à 19h00 du mardi au vendredi de 08h30 à 11h30.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service urbanisme communal (019/549.246).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, en vertu et dans les limites des dispositions du livre Ier du Code de l'environnement concernant le droit d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

A Geer, le 13/02/2018.

Le Bourgmestre,  
Sé) M. DOMBRET